Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 882

Artikel: Nos suffragistes à l'oeuvre : la femme peut-elle exercer une influence

sans droits politiques?

Autor: S.F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285155

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

Nous revenons encore sur l'élection de l'adjoint au maire de Meyrin, le 4 octobre der-nier pour remarquer que l'initiative prise par le Mouvement féminin qui a porté Mme Pellet comme candidate a certainement stimulé les

électeurs des deux sexes, puisque pour 1624 électeurs et électrices inscrits, 925 estampilles ont été délivrées.

430 électrices sur 791 sont allées aux urnes, soit un peu plus du 54 %.

D'autre part, sur 833 électeurs, 481 sont allés aux urnes, soit un peu plus du 57 %.

Des voix féminines se sont certainement

Des voix reminines se sont certainement portées sur des sandidats masculins, puis que Mme Pellet n'a recueilli que 349 voix, mais d'autre part, des voix masculines ont porté la candidate. Elle doit son succès au fait que 575 voix se sont réparties sur deux candidats masculins. Ainsi fut-elle la triomphatrice de

Espérons que pour les votations du 4 dé-

cembre, les électrices de Genève mettront autant de zèle, et même plus, à voter sur les deux objets qui leur seront soumis et dont

En attendant, les cours d'instruction civique, organisés par l'Association genevoise pour le suffrage féminin et dont nous avons annoncé les trois séances, sont très fréquentés.

Le 18 octobre, M Olivier Reverdin, Conseil-

Le 18 octobre, M Olivier Reverdin, Conseil-ler national, a fait un exposé fort brillant sur le gouvernement et les parties politiques, dé-crivant tour à tour nos grands partis suisses avec beaucoup d'objectivité et montrant que l'existence de plusieurs partis est une néces-sité de la vraie démocratie, sans eux on tombe

Le 25 octobre, M. René Jotterand dévoi-lait les mystères de la proportionnelle, il donna les raisons de ce système électoral : permettre aux minorités d'être entendues, et signala les dangers du système : l'émiettement des partis auquel on a cherché a obvier par le « quo-

auquel on a cherché a obvier par le « quo-rum ». Nous réservons pour une veille d'élection la démonstration magistrale que M. Jotte-rand a donnée du système.

Femmes aux leviers de commandes

nous reparlerons en détail.

dans la dictature.

la journée.

VAUD

Conseillères communales

Dans le canton de Vaud, la commune de Sergey (cercle de Baulmes), forte de 55 vo-tants, a nommé la première conseillère municipale en la personne de Mme Nelly Gail-lard, succédant à M. Jean Gaillard, décédé.

La douzième Conseillère

Mme Yvette Mages, de La Tour-de-Peilz, est Vaud ; elle a été présentée par le parti libéral.

(ASF).

A fin septembre, le Conseil communal de Vevey a reçu le serment de Mme Olive Cuttelod, qui appartient au Parti ouvrier popu-laire. C'est la deuxième conseillère commu-nale de Vevey, la treizième du canton.

La quatorzième

La liste des « viennent en suite » du partir radical étant épuisée, c'est Mme A. Groux-Meylan qui a été désignée pour remplacer comme Conseiller communal M. Chédel, démissionnaire, et qui a prêté serment,

dei, demissioniarie, et qui a prete sermen, le 20 octobre. Mme Groux-Meylan est la quatorzième Conseillière communale du canton et la pre-Conseillière communale du canton et la pre-mière présentée par le parti radical. Elle a pris une part active à la campagne pour la votation du 1er février 1959 qui a accordé aux femmes les droits politiques ; elle est vice-présidente de l'Association vaudoises des ci-

toyennes. Nos félicitationsà Mme Groux-Meylan.

LUCERNE

Suffrage féminin en matière communale

Une qualité...

Le Grand-Conseil de Lucerne a admis, en seconde lecture, une modification de la Constitution qui autorise les communes à accorder aux Suissesses majeures le suffrage complet ou restreint en matières communales. S. F.



La femme peut-elle exercer une influence sans droits politiques?

La femme suisse qui ne possède pas le droit de vote ne peut qu'essayer d'exercer indirec-tement une influence sur des décisions de tement une influence sur des decisions de caractère politique. Mais le peu d'efficacité de cette «influence indirecte» nous est démontrée une fois de plus par l'attitude négative adoptée par le Conseil des Etats lors des débats sur la ratification de la convention No 100 consacrant le principe « A travail égal salaire égal ». L'Aillance de sociétés fémines suises la Fédération suises des femmes nines suisses, la Fédération suisse des femmes protestantes, la Société d'utilité publique des femmes suisses et la Ligue suisse des femmes catholiques se sont efforcées d'agir de façon indirecte (l'unique moyen qui leur était of-fert) en faveur de la ratification de cette convention, par des requêtes, entretiens, arti-cles et communiqués. Mais la Chambre haute n'en a pas tenu compte. Ce qui montre une fois de plus que, pour qu'on prenne au sérieux et qu'on tienne compte des requêtes intéres-sant plus spécialement les femmes, il faut que sant pius specialement les remmes, il raut que celles-ci puissent agir directement, autrement dit qu'elles aient le droit de vote. Le Conseil national s'est prononcé une troisième fois, le 23 septembre, en faveur de la convention en question, d'où l'on peut conclure qu'il se trouve, aujourd'hui déjà, au Conseil national, des représentants du peuple tout entire (homes et femmes) même si pour le moment mes et femmes), même si, pour le moment, la Chambre basse n'est élue que par les hom-mes. S. F.

JURA BERNOIS

A la Neuveville

Mercredi, le 19 octobre, sous les auspices du suffrage féminin, Mme Aellig nous fit une conférence intéressante à l'hôtel des Trois-Poissons sur l'O.E.C.E., c'est-à-dire, l'Organisation européenne de coopération économique, à laquelle la Suisse adhère également.

Continuant l'idée du plan Marshall, financé largement par les Etats-Unis, l'O.E.C.E a pour but la reconstruction rapide de l'Europe pour but la reconstruction rapide de l'Europe et l'amélioration du niveau de vie des zones sous-développées. Mme Aellig fut chargée d'une enquête à ce sujet en Allemagne, France, Italie et Hollande. L'exemple de l'Italie a retenu particulièrement son attention. En effet, la Sardaigne, la Sicile et la Calabre ont ret, la Sardangie, la Sichle et la Catable ont un standard de vie extrêmement primitif : 70 % d'analphabètes, hygiène lamentable, culture négligée, surpopulation, instruction plus que rudimentaire. Présentée par Mlle R. Eguet. Mme L. Aellig connut un succès bien mérité et son français des plus purs ac harmé nos oreilles.

A. B.

SOLEURE

Organisation judiciaire

La nouvelle loi du canton de Soleure sur Porganisation judiciaire déclare les femmes éligibles comme greffiers, jurés et juges supplé-ants dans les tribunaux de district. Cette loi doit encore passer par la votation populaire.

NEUCHATEL

L'assemblée cantonal s'est réunie le 22 oc tobre à Colombier, sous la présidence de Mme

ceux des section étaient tous axés sur les cours d'instruction civique donnés dans toutes les communes du canton et dont Mme Hermann Hauser fut la cheville ouvrière. Elle a été se-condée par Mme Huguenin-Hêche active pré-sidente de la Section des Montagnes neuchâ-

à la Commission romande des consomma-trices fut votée par les délégués. Le point de l'ordre du jour qui intéressa le

Le point de l'ordre du jour qui interessa le plus vivement les participants fut la conférence de M. Laurent Pauli, directeur du gymnase cantonal, sur : « Le rôle de la femme dans la Suisse de demain ». La discussion animée qui suivit son exposé clair, précis et incisif, prouva que le dynamisme du conférencier avait gagné ses auditrices.

avait gagné ses auditrices.

La séance se termina par les vœux exprimés de toute part que l'Association cantonale neuchâteloise donne le branle aux sociétés féminines pour travailler ensemble à la réforme de certaines lois sociales et économiques devant lesquelles la femme se trouvait impuissante sans un bulletin de vote.

M. P.

Conseillières communales

Le Conseil communal de la ville de Neu-châtel (40 membres), compte également une femme : Mme Lucette Favre-Rognon, infir-mière diplômée (parti socialiste). (ASF)

Assemblée cantonale du suffrage féminin

Les rapports de la présidence cantonale et teloises qui prit à sa charge les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. L'adhésion de notre Association cantonale

dans les partis

Le parti socialiste du Val-de-Travers a appelé à sa vice-présidence Mme J.-L. Bail-lods membre du Comité cantonal pour le suf-frage féminin et le P. O. P. de la La Chaux-de-Fonds en a fait de même pour Mme Hélène Beuret. Félicitations aux uns et aux autres pour leur esprit de bonne collaboration.

(Suite des nouvelles cantonales à la p. 2)

Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

...qui court les rues!

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)

(suite et fin)

A Villeurbane, dans le Rhône, le maire dé-A Villeurbane, dans le Khöne, le maire dé-cide que quatre conseillères se présenteront au suffrage des électeurs. Trois listes féminines sont constituées et, à la surprise générale, elles totalisent les deux-tiers des voix masculines, 7747 sur 12 000 votants.

7/4/ sur 12 000 Votants.
A la suite d'une conférence de Mme de La Rochefoucauld à Dax, le maire de cette ville, le sénateur Milliès-Lacroix, avait décidé de tenter une expérience : sitôt les élections masculines terminées, il organiserait des élections féminines et les conseillères ainsi élues au-raient voix consultatives eu Conseil municipal. Le 23 juin, les femmes de Dax, régulièpal. Le 23 Juin, les remmes de Dax, regulerement convoquées, en possession d'une carte officielles, élisent les conseillères adjointes. Sur 40 000 femmes, 3000 votent : des bourgeoises, des ouvrières, des religieuses. On voit des jeunes femmes avec un enfants sur les bras, des vieilles dames un peu étonnées. Plusieurs centaines d'électrices n'ont pu voter, car il fallait faire la queue au bureau de vote. Le maire de Dax s'accusa d'avoir péché par scepticisme : il aurait dû ouvrir deux bureaux au

ticisme: il aurait dû ouvrir deux bureaux au lieu d'un seul.
Parmi les élues, figure la présidente U.N. V.F. de Dax, Mme de Pelleport.
L'impulsion est donnée, la brèche ouverte.
La preuve est faite que les Françaises prennent intérêt à la chose publique, même dans les villages, et qu'elles rendent des services incontestés. Il n'y a plus qu'à redoubler d'activité. Les comités de province de l'U.N.V.F. n'y manquent pas.

n'y manquent pas. 1936. — En février, se tient le V° congrès de de l'U.N.V.F.¹ . La présidente en indique l'idée directrice : « Notre époque se caracté-

1 4 juin 1936. Organisé par Mme Balsan.

rise, il semble, par une nouveauté réelle, non dans les domaines souriants de l'art mais dans ceux plus sévères du droit, de la vie écono-mique et des rapports internationaux. Nous poursuivons logiquement l'effort entrepris à notre dernier congrès sus le signe de l'Avenir français. Question toujours passionnante que

rrançais. Question toujours passionnante que celle-ci: « de quelle idéologie sera bâtie et animée la société future?...»

L'U.N.V.F. intensifie sa campagne pour l'entrée des femmes dans les assemblées municipales. Elle répand un tract où les femmes sont engagées à entrer dans les commissions sont engages a entre dans les commissionemunicipales. Elle organise un Congrès régional du Centre ¹ qui se tient à Moulins, sous la présidence de Mme de La Rochefoucauld et de M. Lépine, doyen de la Feculté de médeet de M. Lepne, doyen de la Techte de Indec-cine de Lyon, et qui a pour thème la commu-ne. Des délégués viennent, de tous les dépar-tements du centre, Nièvre, Loiret, Indre,

Sarthe, etc., parler des questions communales.
Plusieures villes ont à présent suivi l'exemple de Dax et de Villeurbane : Périgueux, Vaple de Dax et de Villeurbane : Périgueux, Valencienne, Niort, Brest, Dijon, Versailles, Louviers, Baune, Reims, Grenoble, Brive, etc. Des villages aussi. Selon les cas, les conseillères sont désignées de façon différente et les formes de leur collaboration sont diverses. Les municipalités sont plus ou moins généreuses. A Versailles (où Mme Le Bouteiller, présidente du groupe U.N.V.F., est conseillère) on leur a donné « le maximum de ce qu'on pouvait leur donner », selon la formule du maire. Elles portent le même insigne et possèdent la même carte que leurs collègues masculins, assistent à toutes les séances, même secrètes, et font partie de toutes les commissions.

cretes, et tone panel a sions.

Faisant le point à la fin de 1937, la présidente de l'U.N.V.F. déclare: «Rappelons que, depuis 1931, l'U.N.V.F. a organisé 654 réunions à Paris et en province, a tenu 6 continue de contra grès nationaux, 6 congrès régionaux, répandu 400 000 journaux et un nombre considérable qui, avec tant d'enthousiasme et de compé-

¹ Rapports publiés dans l'Union Nationale des Femmes, numéro du 10 mars 1936.

de tracts, brochures, conférences ronéotypées, etc. La capacité civile de la femme mariée vient d'être votée par le Sénat. 45 municipalités ont recouru depuis 1935 au concours des femmes. Ne nous arrêtons pas dans la voie du succès. Des réformes touchant la défense des droits féminins, familiaux et professionnels doivent encore être obtenus ainsi que le droit de vote et d'éligibilité politiques. Aidez-nous à faire triompher nos justes revendications et à développer notre nécessaire effort d'éducation civique... »

« La paix, il faut l'avouer, même au palais neuf de la Société des Nations, est menacée... neur de la Societe des Nations, est menacee...
Loin même de l'Europe et hors de l'institution
genevoise, des voix s'élèvent pour avertir
l'opinion publique... La paix peut-elle être
sauvée?... Pour la faire durer, ne tentera-t-on
pas une action méthodique? Etude des causes actuelles de conflits, recherche de solutions rationnelles, ingénieuses, nouvelles, aux
archlèmes de surpondation et aux difficulproblèmes de surpopulation et aux difficul-tés financières... Nous pensons qu'il existe d'autres formes d'héroïsme que la guerre, de meilleurs moyens d'enrichir son pays que les conflits sanglants... Essayons de sortir des vieilles ornières de la politique qui conduisent vieilles ornieres de la politique qui conduisent toujours, hélas! au même terme désastreux: la morts de milliers d'être humains sur la vie desquels leurs mères avaient tendrement veillé. Qui sait? Un jour peut-être, il sera donné aux femmes l'occasion d'essayer de prévenir les conflits, et le fameux cri de la baronne de Sutner, lancé à la fin du XIX° siècle « Bax les armes Les traduirs, avec les siècle : « Bas les armes! se traduira, avec les générations futures, en efforts rationnels et persistants... » En 1945, les Françaises sont électrices, éli-

gibles. Rappelons que l'ordonnance accordant les droits politiques aux Françaises a été prise les droits politiques aux françaises a été prise par le général de Gaulle, à Alger, le 21 avril 1944. Celles-ci participèrent pour la première fois aux élections municipales le 29 avril 1945. Par une cruelle ironie du sort, Yvonne Arthaud, âme et esprit d'élite, meurt d'une méningite au moment où le général de Gaulle proclame l'émancipation des Françaises. Elle tence, avait lutté pour la cause féminine, ne

tence, avait lutte pour la cause feminine, ne verra pas le succès.

L'équipe de l'U.N.V.F. cependant se reforme. D'autres tâches l'appellent. Les problèmes de l'après-guerre se posent dans une France meurtrie, de toutes parts blessée. Il faut reconstruire. Il faut aider les femines à jouer leur rôle nouveau, et, pour cela, les éduquer, les informer. L'*Union nationale des femmes*, devenue « la revue des électrices, s'attache à étudier les questions intéressant la

famille, la cité, le pays.

Instruire les électrices, tel est le but des éditoriaux de Mme de La Rochefoucauld où sont exposés, sous une forme succincte mais tou-jours claire, les événements politiques. Tel est le but aussi des articles juridiques où M.-T. le but aussi des articles juridiques où M.-T. Moreau fait connaître aux femmes les lois qui les intéressent, elles et leurs enfants. Tel est le but enfin des grandes enquêtes ouvertes sur la reconstruction (politique de l'habitation, aménagement de la propriété collective, déconcentration des usines), sur la sauvegarde de Paris et des trésors de l'art français, sur l'alimentation des enfants, sur l'enfance délinquante. D'autre part, restent à faire des réformes

D'autre part, restent à faire des réformes comme celle des régimes matrimoniaux. Les femmes à présent exercent, au même titre que les hommes, les droits civils et politiques. Elles ont accès à toutes les écoles (sauf les écoles militaires), à toutes les carrières. Mais, dans le mariage, leur capacité est réduite par leur régime matrimonial. Il est donc nécessaire que soit établi un régime légal qui remplacera celui de la communauté, un régime en harmonie avec le nouveau statut de la femme.

Il faut aussi aider les candidates qui se présentent aux élections législatives ou municipales. Il faut enfin soutenir les justes revendications féminines en matière de salaire et lutter pour conserver les positions acquises. L'Union nationale des femmes reste fiéde au programme qu'elle s'est tracé en 1927 : être utile, préparer un avenir meilleur...

Juin 1959.

Suzanne Desternes

Suzanne Desternes